

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2015**

Ordre du jour

- Choix de l'Entreprise pour le colombarium
- Prorogation du délai pour l'accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public)
- Nomination de délégué suite à démission d'un conseiller
- Nomination de délégués pour la réglementation de boisement
- Décisions modificatives
- Programmation du FIC (Fonds d'Intervention Communale)
- Exonération de la taxe d'aménagement pour la construction de dépendances
- Choix d'un commissaire enquêteur
- Questions diverses

Date de convocation : 24 septembre 2015

Présents : GRANGIER Patrick, BONNET Stéphane, CHAPELLE Robert, CLEMENCE Xavier, MAGAUD François, MARTIN Robert, MOREL Marie-Paule, PORTAIL Alexia, PUMAIN Odile, REGNIEZ Marie-Jo,

Egalement présente : MARTIN Christiane

Secrétaire de séance : MARTIN Robert

La séance est ouverte à 20 h 35.

1) Choix de l'Entreprise pour le colombarium

Monsieur le Maire explique qu'il est en attente de recevoir d'autres devis, actuellement il n'en a reçu qu'un seul.

Le choix de l'entreprise sera donc fait à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Pour rappel, il sera créé un jardin du souvenir, un petit banc et des cases. La localisation se trouvera dans le haut de l'ancien cimetière au coin de l'accès au nouveau cimetière.

2) Prorogation du délai pour l'accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public)

Vu la loi de 2005, l'ordonnance, les arrêtés et décrets qui la complètent concernant l'accessibilité des établissements publics aux personnes handicapées, les communes doivent établir un calendrier de travaux pour modifier les accès aux lieux publics.

Une mutualisation des moyens et des coûts a été entreprise par la Communauté de Communes du Pays d'Aranc pour l'ensemble de son territoire.

Une demande de prorogation de délai est demandée à la Direction Départementale des Territoires de Clermont-Ferrand pour mettre en place l'étude et proposer un programme de travaux dans chaque commune.

3) Nomination de délégué suite à démission d'un conseiller :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mr GRANGIER Alain, conseiller municipal, a souhaité donner sa démission au 30 Juin 2015. Il rappelle les différentes commissions dans lesquelles ce conseiller était délégué et précise qu'il y a lieu de nommer un remplaçant dans les instances suivantes :

Délégué à la voirie : Marie Paule MOREL

Délégué commission d'appel d'offres (suppléant) : Alexia PORTAIL

Correspondant défense : Robert MARTIN

Il lui sera demandé s'il souhaite rester au SMGF.

4) Nomination des Délégués pour la réglementation de boisement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commission intercommunale d'aménagement foncier doit être constituée afin d'étudier le renouvellement de la réglementation des boisements. Un appel à candidature a été publié par la Communauté de Communes du Pays d'Arlanc fin Juillet.

Il en est ressorti les délégués suivants :

Propriétaires de biens fonciers non bâtis :

Marcel VIALARD et René PUMAIN comme titulaires ainsi que Raymond BRIVADIS comme suppléant.

Propriétaires forestiers :

Jean SIBAUD et Robert CHAPELLE comme titulaires ainsi que Gérard PUMIN et Raymond GRANGIER comme suppléants.

5) Décisions modificatives

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires et fait les propositions suivantes :

c/1641	capital d'emprunts	+ 3 820 €
c/165	cautions	+ 400 €
c/2111-104		- 4 220 €
c/2117		+ 3 000 €
c/2117-102		- 3 000 €
c/231-104		+ 8 000 €
c/2151-111		- 8 000 €
c/2184	Mobilier	+ 4 000 €
c/2181-106	aménagement Salle Multi Activités	- 4 000 €

6) Programmation du FIC (Fonds d'Intervention communal) 2016 :

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle formule triennale a été mise en place. Les modalités vont être décrites prochainement, les dossiers seront à remettre en février/mars 2016.

A la prochaine réunion du Conseil Municipal un petit programme pour un coût de 20.000 /25.000 € sera élaboré

7) Travaux de la traverse du bourg :

Monsieur le Maire explique que les travaux de la traverse du bourg de Mayres sont prévus pour 2016, conjointement avec le Département et le Syndicat de l'Eau. La part communale représente 1/3 du montant total de l'opération. Les 2/3 sont pris en charge par le Département. Le Syndicat de l'Eau prend en charge les travaux de réfection des canalisations d'eau potable qui auront lieu au printemps 2016, les aménagements de surfaces auront lieu à l'automne 2016.

8) Exonération de la taxe d'aménagement pour la construction de dépendances :

Une demande d'exonération de la Taxe d'Aménagement va être faite auprès de la Direction Départementale des Territoires en ce qui concerne la construction de dépendances. Cette exonération prendra effet à compter du 1er Janvier 2016 et n'aura pas d'effets rétroactifs.

9) Choix d'un commissaire enquêteur :

Monsieur le Maire indique qu'un commissaire enquêteur doit être nommé pour effectuer une enquête publique concernant l'assainissement des époux Fernandez et de Mme Blancheton, au village du Besset. Une mise à disposition du terrain communal jouxtant la propriété de Mr et Mme Fernandez permettrait à ces deux habitations d'avoir une fosse septique aux normes.

Il propose de demander à Monsieur Gilles Antoine DESCROIX de Novacelles.

10) Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

Monsieur le Maire propose la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette charte comporte de nombreux engagements, dont seuls certains intéressent directement ou indirectement le bloc communal par différents articles.

11) Modification des statuts du SIVOM :

Des modifications au niveau des statuts du SIVOM ont été apportées, notamment par la prise en compte de nouvelles compétences liées à la mise en œuvre de la phase action du Contrat Territorial Dore Amont ; des traitements des déchets après le transfert au VALTOM et à la suppression de la compétence liée à l'insertion des gens du voyage.

12) EPF SMAF : Nouvelles adhésions :

Plusieurs communes de l'Allier, de la Haute Loire et du Cantal, communautés de Communes du Cantal et Syndicats ont demandé leur adhésion à l'EPF SMAF d'Auvergne.

13) QUESTIONS DIVERSES :

- **Au village de Rouayres**, un alignement des parcelles de Mr et Mme BERNAERT (ex propriété de Mme BLANCHON) et de Mme REGNIEZ doit être fait pour permettre l'élargissement de la voirie.
- La Mairie met en place **une convention de mise à disposition du local des chasseurs** sous la Salle Multi Activités, moyennant la somme annuelle de 50 €. Cette convention est établie pour la durée du mandat électoral.

- Après plusieurs désagréments lors de coupures électriques dues aux orages, il conviendrait **d'installer une cloison entre l'accès au compteur électrique général et la cave de la Salle Multi Activités**. Cela permettrait le libre accès au compteur en interdisant l'accès à la cave et ainsi éviter aux locataires de la salle de se servir dans les boissons des différentes associations. Des devis vont être demandés ces travaux.
- **Le SIVOM** propose de rajouter des bacs de tri de déchets dans plusieurs villages. Monsieur le Maire propose le remplacement d'un bac vert (ordures ménagères) par un bac jaune (plastique, verre, carton, papier...) afin de ne pas agrandir les socles déjà présents, dans les villages de Rouayres, Coupat, Le Besset, Le Montel et les deux Cubelles.
- **Un défibrillateur** va être installé par la Société D Fibrillateur, sous le porche d'entrée de la Salle Multi Activités. Une formation d'utilisation aura lieu à posteriori. L'information sera diffusée dans la Commune. Le coût de cet équipement s'élève à 3 729.72 € TTC. Une subvention va être demandée au Conseil Général dans le cadre du FIC.
- **Info sur Wifi 63** : l'installation d'une borne wifi à un coût de 250 € (pris en charge par le Département). Reste à la charge de la Commune, un abonnement annuel de 288 €. Le Conseil Municipal trouve ces coûts trop élevés et indique que le débit est insuffisant pour mettre en place un tel équipement sur notre Commune.
- **Répartition des dépenses de l'école publique pour l'année 2014/2015** : 10 élèves de notre Commune fréquentent l'école publique d'Arlanc. La totalité des dépenses pour l'ensemble de ces enfants est de 9 530.80 € soit 953.08 € par enfant. La Commune de Mayres versera cette participation à la Commune d'Arlanc.
- **Mme DECLE**, notre adjoint technique, ne démissionne plus de ses fonctions. Toutefois, pour assurer l'entretien des espaces verts du bourg, la maintenance lors des locations de notre Salle Multi Activités et le ménage des bâtiments communaux, il conviendrait de lui rajouter 2 heures par semaine.
- **Un projet de voirie forestière intercommunale entre DORE L'EGLISE et MAYRES**, pris en charge par la communauté de communes permettrait de rouvrir certains chemins communaux sur ces deux Communes. (3 850 ml sur la commune de MAYRES et 3250 ml sur la commune de DORE L'EGLISE). Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 80 %.

La séance est levée à 23 H 55.